



Haute Ecole Albert Jacquard
Cellule des Relations internationales



CHARTRE VERTE

Notre charte
écoresponsable pour un
engagement durable



HAUTE
ÉCOLE
ALBERT
JACQUARD

+32 81 24 94 91
cri@heaj.be
www.heaj.be
heaj_ri

Notre engagement vise à limiter l'impact de nos activités sur l'environnement.

Cette charte écoresponsable encourage l'ensemble des membres de la CRI et des participants à une mobilité, chacun à leur échelle, à s'inscrire dans cette démarche.

Intégrée aux bonnes pratiques de la CRI, cette charte fait office de document interne. Elle engage la CRI et les participants dans leurs pratiques académiques et professionnelles pour moins d'impact environnemental et dans une perspective de bien-être au travail.

Elle est signée par tous les membres de la CRI et par tout participant à une mobilité. Elle sera susceptible d'évoluer sur base de propositions approuvées conjointement au sein de la HEAJ.

Nos 10 principaux engagements pour diminuer notre empreinte carbone

1. Éviter les déplacements inutiles
2. Encourager des déplacements plus verts
3. Compenser tout déplacement en avion en participant à des projets verts
4. Favoriser le télétravail et les réunions virtuelles quand cela se justifie
5. Limiter l'utilisation du papier
6. Dépenser moins d'énergie fossile
7. Tendre vers la sobriété numérique
8. Acheter et consommer durable, selon le principe des 5R : Reduce, Reuse, Recycle, Refuse, Repair
9. Viser à une alimentation plus responsable et durable
10. Sensibiliser son entourage à la transition écologique



UNE CHARTE ÉCORESPONSABLE POUR LA CRI



La Charte Verte de la CRI est l'expression d'une démarche volontaire de progrès incitant à mettre en œuvre les stratégies européenne, nationale et de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de protection de l'environnement et qui sont intégrées dans une vision plus large de développement durable.

Les organismes d'éducation, d'enseignement et de formation en Fédération Wallonie-Bruxelles jouent un rôle d'exemplarité, d'impulsion et de promotion des valeurs dont le développement durable est une composante essentielle. Ceci permet, notamment, la valorisation de l'environnement et la sensibilisation sur les enjeux climatiques en lien avec le progrès social, le développement économique et numérique.

Les engagements de développement durable d'une institution d'enseignement supérieur telle que la Haute Ecole Albert Jacquard sont un facteur de qualité du service et de sa responsabilité vis-à-vis des générations actuelles et futures.

À cette fin, notre cellule relations internationales s'engage à définir et à intégrer ces principes dans sa propre stratégie, son management et ses relations avec l'ensemble des parties prenantes (personnel, participants, partenaires, ou le grand public).

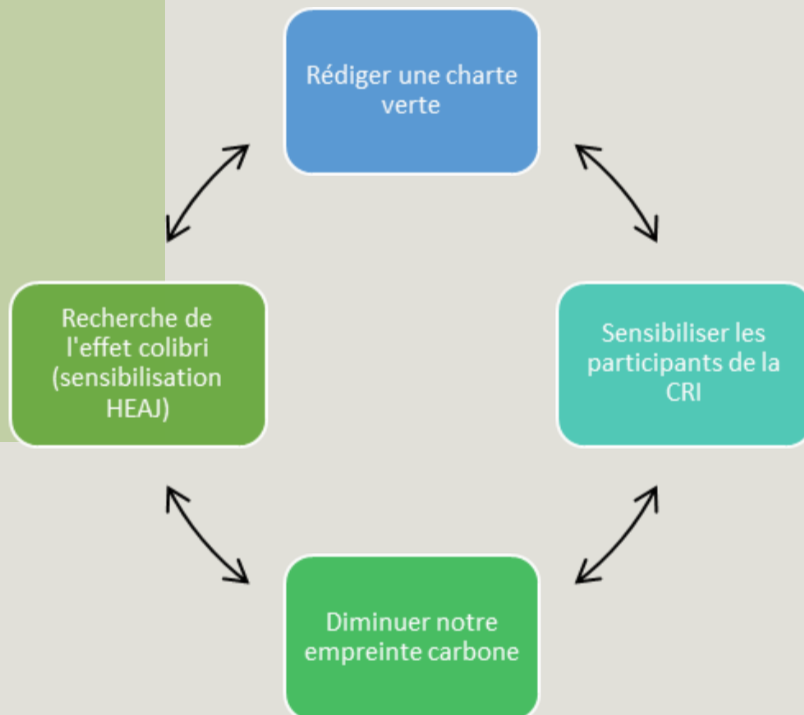
La stratégie de développement durable a vocation à être traduite par un ensemble d'objectifs, d'actions et de résultats attendus.

1. NOS OBJECTIFS ÉCORESPONSABLES

La CRI s'engage à :

- utiliser les ressources de manière efficace et diminuer son empreinte sur l'environnement en intégrant les objectifs durables de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de laquelle elle est implantée ;
- sensibiliser et informer les participants à une mobilité organisée par la CRI;
- développer et publier les objectifs, actions, résultats de son engagement environnemental, et faire rapport des progrès réalisés ;
- mettre en avant les gestes durables sur ses canaux de communication et les afficher;
- compenser son empreinte carbone par une participation financière à des projets de protection de l'environnement.

Dans un deuxième temps, la CRI souhaite étendre son action en sensibilisant le Collège de Direction de la HEAJ et par là, l'ensemble de la Communauté éducative de la HEAJ.



2. RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO²

La CRI et les participants à une mobilité s'engagent à :

- privilégier le train à l'avion pour ses déplacements nationaux et européens de moins de 8 heures (ou d'une nuit en cas de train de nuit);
- éviter autant que possible les déplacements en avion de moyenne ou longue distance;
- rencontrer ses partenaires et participer aux événements en ligne au maximum afin d'éviter les voyages inutiles;
- utiliser les transports en commun (train-tram-bus-métro) lors des séjours à l'étranger et à n'utiliser un taxi qu'en cas d'extrême nécessité.



Pour les déplacements de et vers la HEAJ, les membres de la CRI utiliseront les transports en commun, le vélo ou toute forme de mobilité douce et privilégieront le covoiturage aussi souvent que possible.

Le participant pourra calculer et évaluer l'évolution des estimations de son empreinte carbone de façon régulière en utilisant les calculateurs sur des sites internet comme :

Avenir Climatique : <https://avenirclimatique.org/calculer-empreinte-carbone/>
Réduire l'empreinte carbone de son entreprise | zéro émission nette | EcoTree

3 ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL PLUS DURABLE

3.1 Alimentation et boissons

La CRI s'engage à :

- proposer un lieu de travail "objectif zéro plastique et réduction des déchets" ;
- conscientiser son personnel ainsi que les participants à une mobilité afin que ces pratiques soient prolongées au domicile notamment dans le cadre du télétravail ;
- réduire, à la source, la quantité de déchets produits au moment des pauses déjeuner ou café ;
- lorsque possible, passer commande de services de restauration (pour les événements notamment) auprès de prestataires engagés dans des démarches écoresponsables (zéro déchet, réduction du packaging, tri/recyclage des déchets, livraison à vélo, alimentation bio, de saison, locale et végétale...);
- inciter son personnel et les participants à une mobilité à utiliser les poubelles de tri dans les couloirs, bureaux, salles de classe et à trier consciencieusement les déchets à leur domicile.

Pour la consommation d'eau à boire, les membres de la CRI sont invités à se servir aux fontaines reliées à l'eau potable filtrée se trouvant au rez-de-chaussée de la Présidence.

Lors des réunions, la CRI s'engage à bannir les bouteilles en plastique et canettes et à fournir des cruches d'eau. De même, la CRI fera l'achat de thé en vrac et de douceurs locales et durables pour servir à table.

Enfin, la CRI incite tous ses membres et les participants à utiliser leurs propres verres, couverts, gourdes ou tasses afin de privilégier le recyclable ou réutilisable, à utiliser la machine à café plus écologique, nettoyer directement leurs récipients et limiter la consommation d’emballages plastique/aluminium non recyclables ou non réutilisables.

3.2 Papier

La CRI s’engage à :

- calculer au plus juste le nombre d’impressions de ses publications ou brochures, à favoriser leur diffusion en ligne et leur réutilisation;
- limiter l’impression de documents de travail et favoriser le noir et blanc;
- privilégier les documents et signatures /cachets électroniques;
- imprimer en recto/verso dès que possible;
- n’imprimer que sur du papier recyclé et/ou portant le label PEFC.

3.3 Energie

A noter que le bâtiment, les fournitures informatiques ou l’électricité sont gérés par la HEAJ/Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Consciente que nos bâtiments anciens sont particulièrement énergivores, la CRI dont les bureaux se trouvent à la Présidence, soutient la démarche de la FW-B pour de meilleures pratiques afin d’optimiser le bilan énergétique des bâtiments et un approvisionnement plus vert en énergie.

La CRI s’engage à :

- mener des actions pertinentes d’économie d’énergie, en ligne avec les dispositions prises par la FW-B;



- intégrer une consommation énergétique modérée chaque fois que possible, y compris en télétravail : éteindre les lumières, éteindre ou mettre les ordinateurs en veille, réduire le chauffage de ses bureaux lors d'absence prolongée, fermer les stores et les fenêtres ou privilégier les ampoules LED ou à basse consommation pour l'éclairage intérieur;
- réduire le chauffage des pièces de travail d'un degré et au besoin mettre un pull.

Le participant s'engage à n'utiliser que l'énergie dont il a besoin pour exercer son activité professionnelle dans de bonnes conditions et à investir dans des équipements moins énergivores lorsque possible.

3.4 Télétravail et réunions virtuelles

Les membres de la CRI sont encouragés à pratiquer le télétravail et organiser des réunions de travail virtuelles ou hybrides lorsque possible et pertinent.

La CRI, depuis 2022, n'organise plus qu'une seule réunion de cellule en présentiel sur les deux réunions mensuelles prévues. Elle s'engage à maintenir ce régime tout au long de son mandat.

3.5 Equipement - technologies

La CRI s'engage à :

- informer et sensibiliser les participants à l'impact environnemental de l'utilisation du numérique y compris dans le cadre du télétravail ou des réunions virtuelles;
- elle s'engage aussi à les sensibiliser à un usage écoresponsable du numérique : éteindre les caméras lors de réunions virtuelles lorsque ce n'est pas indispensable, limiter les pièces jointes dans les emails et préférer les liens intégrés dès que possible, utiliser des plateformes pertinentes et au nombre limité d'échanges d'information, supprimer les e-mails archivés dans sa corbeille et courriers indésirables, ou transformer les présentations en PDF pour leur diffusion;

- rappeler les écogestes permettant de tendre vers la sobriété numérique;
- utiliser des moteurs de recherche proposant des actions pour l'environnement comme LILO et ECOSIA;
- en signature des emails, la mention suivante peut être ajoutée :



Pensez environnement ! Supprimez vos emails et n'imprimez que si nécessaire

Par ailleurs, la CRI privilégie le principe des 5 R : « Reduce, Reuse, Recycle, Refuse, Repair » dans ses achats et sa consommation quotidienne.

Elle s'engage donc à :

- répondre à ses besoins en veillant à favoriser l'économie circulaire (par ex. pour le matériel de bureau : vérifier les articles en stock à la Présidence avant d'en commander);
- intégrer dans son plan d'achats un volet écoresponsable en lien avec les règles des Marchés Publics et à adapter autant que possible les commandes en ce sens : les appels d'offre et contrats avec des prestataires externes incluront une clause dans laquelle les prestations externalisées à partir de 2023, intégreront des mesures écoresponsables, la protection de l'environnement et la durabilité;
- recourir à des prestataires (traiteurs, impressions, matériels, etc.) et à orienter sa politique événementielle (lieux, transports collectifs, etc.) en fonction des impacts environnementaux générés;
- ne faire produire que des objets promotionnels utiles dans le cadre professionnel, réutilisables, produits nationalement ou, à défaut, dans l'Union européenne et dans des conditions respectueuses de l'environnement;
- refuser les objets promotionnels non durables lors des visites et événements.

La CRI s'engage à faire des demandes d'achats qui soient alignées à une démarche écoresponsable, et à éviter notamment les objets à usage unique et non-recyclables.

4 NOTRE RÔLE D'INFLUENCEUR DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La CRI a un grand rôle à jouer dans la transition écologique en sensibilisant les participants à une mobilité, rôle d'autant plus important auprès des jeunes. La CRI s'engage à mener une campagne de sensibilisation auprès des participants entrants et sortants via divers moyens.

4.1 Activité de sensibilisation à l'environnement

La CRI organise chaque année une activité obligatoire pour les participants à une mobilité IN ou OUT en collaboration avec l'association « L'Empreinte Asbl ». Il s'agit d'une session de sensibilisation à l'environnement via le jeu « Optimove ». Cette session informe les participants sur les bons gestes et le jeu les invite à coopérer afin de réaliser des missions avec l'empreinte carbone la plus basse possible en utilisant divers moyens de transport.

4.2 Guides Erasmus

Les guides Erasmus pour étudiants entrants et staff entrant seront modifiés afin d'inclure un chapitre sur la protection de l'environnement.

Ceux-ci comprendront notamment :

- Un lien vers notre Charte qu'ils seront invités à signer.
- Un lien vers le site Green Erasmus (<https://www.greenerasmus.org/>) proposant nombreux trucs et astuces pour un séjour Erasmus plus durable.
- Des liens vers les sites de transports en commun (TEC- SNCB) et de mobilité douce (Li Bia Vélo à Namur par exemple).
- Des conseils écoresponsables sur l'alimentation, les déchets, l'énergie, les transports.

4.3 Incitant financier

Afin de les inciter davantage à privilégier le train ou le bus pour se rendre vers le lieu de séjour, la CRI utilisera ses fonds OS des projets Erasmus de l'UE pour compléter les Top-ups de l'UE lorsque le participant choisit un moyen de transport durable.

En complément des 50 € de forfait et des 2 jours de voyage offerts par l'UE, la CRI déboursera un forfait complémentaire de 50 € lors de la réception du billet retour du participant. Cela portera donc le complément vert à environ 150 €, ce qui correspond à peu près à la différence entre le prix des billets d'avion et celui du train.

5 COMPENSATION CARBONE

Pour chaque voyage en avion de moyenne ou longue distance, la CRI s'engage à verser l'équivalent de son empreinte carbone à un organisme proposant des projets verts.

L'empreinte carbone du total des vols sera calculée chaque année et un montant correspondant sera versé à l'association choisie.



J'ai lu attentivement la Charte verte de la CRI et je m'engage à en observer les principes le plus possible dans mon quotidien à la HEAJ et en déplacement.

Les membres de la CRI,

Véronique Van Cauter
Coordinatrice CRI

Gretchen Brandt
Coordinatrice RI
Département
Industries créatives et
numériques

Benoît Scharff
Coordinateur RI
Département
Entreprise et
communication

Emmanuel Falzone
Coordinateur RI
Département
pédagogique

Annick Moutiaux
Assistante RI

Le participant,

Prénom Nom et signature

